



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticiens

Table des matières

Introduction

APPSCVS - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticien-nes offre un enrichissement et un élargissement des connaissances et compétences dans le domaine des sciences du vivant et de la santé, pour des informaticien-nes qui souhaitent travailler dans ce champ d'application.

Le programme suppose que les cours de base dans ce domaine, proposés dans le cadre du bachelier en sciences informatiques organisé à Charleroi, ou leur équivalent ont déjà été suivis.

Les domaines de l'informatique qui seront abordés dans ce programme sont les suivants :

- traitement de données temporelles ;
- traitement d'images ;
- techniques pour l'analyse et traitement de données génétiques.

L'étude de ces domaines de l'informatique est soutenue par des cours de biochimie, de pathologie humaine, de biologie moléculaire ou encore consacrés à l'évolution biologique.

Votre programme

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

APPSCVS - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

L'approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticiens est accessible uniquement aux étudiants inscrits au bachelier en sciences informatiques à Charleroi.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible aux étudiants inscrits au bachelier en sciences informatiques (Charleroi).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à l'approfondissement

Après avoir réussi sa première année du programme de bachelier et s'être inscrit-e à la suite de son cursus (= suite de son programme de bachelier ou majeure), l'étudiant-e s'inscrit en ligne à l'approfondissement qu'il a choisi parmi ceux auquel il a accès.

Ensuite, au début de chaque année académique, l'étudiant-e sera automatiquement ré-inscrit-e au même approfondissement durant tout son cursus de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter à la conseiller-ère aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant-e (c-à-d : la faculté de sa majeure) / de son programme de bac).

Horaire des cours

L'horaire des cours peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

Inscription aux cours

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

Organisation des examens

L'inscription aux examens des cours de l'approfondissement se prend en même temps que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/horaire-des-examens.html>